

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 77

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, M. Monnet et M. Roussel

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés au principe de suppression du droit de chasser le dimanche.

Ils défendent le principe d'un partage de l'accès à la nature, fondé sur des règles communes et respectées par tous, afin que tous les usagers de la nature, pratiquants de la chasse compris, puissent exercer leur loisir les jours où ils ne travaillent pas, ou en période de vacances et de jours fériés.

Par ailleurs, une telle interdiction entretiendrait des logiques tout à fait contraires à la volonté de celles et ceux qui défendent cette exigence de « non-chasse », avec des effets de privatisation d'espaces au bénéfice d'une seule activité de nature sur des propriétés pour l'essentiel privées.